

Séance du 27 Janvier 2012

L'an deux mille douze et le vingt sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASSETTA, Maire.

La séance a été publique.

Etaients présents

Mesdames PRADERE, VIGUIER, THURIES, SOUTEIRAT, BAZILLOU, TOURDJMAN.
Messieurs LECLERCQ, MORANDIN, DUPRAT, STEFANI, LAVERGNE, SOUREN, BOST, BLOCH, CHARRON, SCHWAB, MAGNAN, BOSCHER, AUDUBERT.

Procurations

Madame VIANO avait donné procuration à Madame VIGUIER
Madame JUCHAULT avait donné procuration à Monsieur MORANDIN
Madame CADAUX-MARTY avait donné procuration à Monsieur DUPRAT
Madame VIOLTON, avait donné procuration à Monsieur SOUREN
Madame GROSSET avait donné procuration à Monsieur MAGNAN

Absents

Madame GILLES-LAGRANGE
Monsieur CARDENAS

Monsieur STEFANI, a été élu secrétaire de séance.

En préambule à l'ordre du jour, Mr. Le maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Mr Alain JANY conseiller décédé le mardi 10 janvier 2012.

Le procès verbal de la séance du 12 décembre 2011 ayant été adoptée à l'unanimité, le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer M. le Maire passe à l'ordre du jour.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du décès de Monsieur Alain JANY Conseiller Municipal

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a informé le Sous-préfet, représentant de l'Etat.

Monsieur Jean Stéphane LAVERGNE étant le candidat suivant sur la liste Socialiste d'Union Républicaine, Monsieur le Maire l'accueille et déclare l'installer en qualité de Conseiller Municipal.

INSTALLATION DE LAVERGNE Jean Stéphane DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres, donne un avis favorable à l'installation de Monsieur LAVERGNE Jean Stéphane en qualité de membre dans les commissions suivantes :

- Commission fêtes et cérémonies
- Commission des sports

Concernant les autres fonctions occupées par Mr JANY au sein des commissions ou en tant que représentant de la commune, Mr le maire indique :

- qu'il en assurera désormais la présidence de la commission communication
- que madame Bazillou représentera la commune en tant que titulaire au conseil d'administration du lycée, Monsieur LAVERGNE Jean-Stéphane occupant la place de suppléant.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'INGENIEUR TERRITORIAL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée communale qu'il convient, pour assurer la direction des services techniques municipaux, de créer un emploi permanent à temps complet **d'ingénieur territorial**.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés du Ministre de l'Intérieur fixant la définition et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée de carrière qui leur sont applicables,

Où le rapport de son président, après en avoir délibéré, à l'unanimité (ou à la majorité) des membres présents, le conseil municipal DECIDE :

- 1) la création d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur territorial.
- 2) L'échelle indiciaire de traitement de référence, la durée de carrière sont celles prévues par le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.
- 3) Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent nommé dans l'emploi ainsi créé et le paiement des charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget primitif 2012 et suivants, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet emploi.

DEMOLITION DE LA MAISON DU GARDE BARRIERE PN N° 5

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 12 décembre 2011, il fût décidé l'achat de la maison du garde barrière PN 5 situé en bordure de la RD4, dont les actuels propriétaires envisagent la vente. Le PN 5 devant être supprimé dans le cadre du programme de sécurisation des passages à niveau.

A cet effet le Conseil Municipal a sollicité de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux une aide exceptionnelle pour l'achat de cette maison, dans la perspective future de mise en sécurité du PN n° 5 de Pins-Justaret. Cette mise en sécurité impliquant la démolition de la maison du PN 5, Mr. le maire demande à l'assemblée d'examiner le devis de l'entreprise Coffe spécialisée dans la démolition des bâtiments.

Désignation des ouvrages	U	Quantité	P.U. Net	Total H.T.
Désamiantage intérieur - établissement plan de retrait et démarches administratives - mise en place protections collectives (sas décontamination, extracteurs d'air, unité de chauffe et de filtration, confinement polyane étanche) - contrôle d'étanchéité et renouvellement d'air - piquage faïence et ponçage colle, conditionnement en petits sacs, sortie de zone avec décontamination intermédiaire en sas, mise en big bag spécifique amiante - mesures d'empoussièrement sur opérateur en zone et en sas - mesure environnementale pendant et après travaux - nettoyage de zone avec aspiration THE des surfaces - dépose confinement et conditionnement big bag spécifique amiante - transport et évacuation vers CET amiante agréé - fourniture bordereaux de suivi des déchets	Ens	1.000	6 852.00	6 852.00

Désignation des ouvrages	U	Quantité	P.U. Net	Total H.T.
Désamiantage extérieur - établissement plan de retrait et démarches administratives - mise en place protections collectives (sas décontamination) - dépose tôles ondulées et conduits - conditionnement sur palettes filmées avec marquage amiante - transport et évacuation vers CET amiante agréé - fourniture d'un bordereau de suivi de déchets	Ens	1.000	3 500.00	3 500.00

Végétaux - abattage, dessouchage de l'ensemble des végétaux sur la parcelle - chargement y compris évacuation vers un centre agréé	Ens	1.000	1 800.00	1 800.00
Déconstruction du bâtiment avant travaux de démolition - mise en place de bennes à déchets - triage sélectif des matériaux - évacuation vers un centre agréé - frais de mise en décharge	Ens	1.000	4 320.00	4 320.00

Démolition				
- démolition du bâtiment et des dépendances				
- démolition dallage et fondations				
- chargement y compris évacuation aux DP	Ens	1.000	8 900.00	8 900.00

Désignation des ouvrages	U	Quantité	P.U. Net	Total H.T.
<u>Nota</u>				
- devis établi dans l'attente d'un RDV avec le responsable SNCF, afin de définir toutes les modalités techniques et financières nécessaires à la bonne réalisation des travaux.				
TOTAL H.T. des travaux				25 372.00 €
TVA à 19,6 %				4 972.91 €
TOTAL T.T.C.				----- 30 344.91 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, donne son accord pour l'acquisition de la propriété du PN5 et pour le devis de travaux présenté par l'entreprise COFFE, et sollicite de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux une aide exceptionnelle pour mener à bien l'acquisition et les travaux de démolition de la maison du garde barrière PN 5.

Mr Morandin précise que le coût élevé de la démolition est dû aux exigences de sécurité rendues nécessaires par la présence d'amiante, tant au niveau de la colle ayant servi pour les faïences, que dans la toiture du bâtiment principal et des annexes.

Concernant le prix d'achat de cette maison, un premier prix accord ayant été trouvé à 95 000 €, France domaines ayant estimé le bien à 80 000€, un compromis a été arrêté à 87 000€. Le conseil municipal devra se prononcer sur ce point lors d'une prochaine séance.

GROS TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE ET DE REAMENAGEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Mr le maire rend compte au conseil municipal, du rapport de Bureau Véritas concernant la toiture du groupe scolaire, et de la nécessité d'aménager le restaurant scolaire afin de répondre aux préconisations de la commission de sécurité.

Concernant le groupe scolaire des déformations sont apparues sur la toiture et se sont accentuées, laissant apparaître des décalages importants au niveau des tuiles, ainsi qu'un flambement important des fermettes avec déversement aux appuis.

Ces déformations ont déjà occasionné des désordres importants : infiltrations, fissures, et pourraient à terme présenter une certaine dangerosité. Il est donc urgent d'effectuer rapidement de gros travaux de réfection de la toiture du groupe scolaire.

Par ailleurs la commune a prévu de réaliser des travaux de réaménagement du groupe scolaire, pour lesquels un dossier de demande d'aide a été déposé auprès du Conseil Général le 28 juillet 2010.

Dans le cadre d'une bonne organisation et gestion du chantier, ces gros travaux de remise en état de la charpente doivent obligatoirement intervenir avant le réaménagement prévu du groupe scolaire. Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur la réalisation des travaux complémentaires suivants :

DESCRIPTIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX			
DESCRIPTIF	QUANTITÉ	PRIX	MONTANT
TRAVAUX ZONE A			
CHARPENTE - DÉMOLITION			
Installation du chantier - protection	Forfait	3 500,00 €	3 500,00 €
Démolition des plafonds	390,00 m2 x	15,00 €	5 850,00 €
Dépose des tuiles et faîtages	420,00 m2 x	26,00 €	10 920,00 €
Dépose de la charpente	420,00 m2 x	22,00 €	9 240,00 €
Dépose diverses - isolation - zinguerie	Forfait x	2 500,00 €	2 500,00 €
Reprise des assises béton	Forfait x	3 200,00 €	3 200,00 €
Charpente fermettes bois	420,00 m2 x	68,00 €	28 560,00 €
Liteaux	1 500,00 ml x	3,00 €	4 500,00 €
Planches de rives	65,00 ml x	22,00 €	1 430,00 €
Couverture tuiles romanes	420,00 m2 x	32,00 €	13 440,00 €
Lambris	55,00 m2 x	42,00 €	2 310,00 €
Zinguerie	Forfait x	3 600,00 €	3 600,00 €
Raccord sur bâtiment existant	Forfait x	2 500,00 €	2 500,00 €
Raccords divers	Forfait x	6 500,00 €	6 500,00 €
TOTAL			98 050,00 €
PLÂTRERIE - FAUX-PLAFONDS			
Faux plafonds	320,00 m2 x	42,00 €	13 440,00 €
Moins value travaux prévue dans devis initial	Forfait x	400,00 €	400,00 €
Raccords - divers	Forfait x	6 800,00 €	6 800,00 €
TOTAL			19 840,00 €
SANITAIRE - CHAUFFAGE			
Déposes diverses en faux plafonds	Forfait x	4 200,00 €	4 200,00 €
Modification des raccordements et appareillage	Forfait x	2 400,00 €	2 400,00 €
Moins value travaux prévue dans devis initial	Forfait x	1 000,00 €	1 000,00 €
Raccords - réseaux	Forfait x	1 200,00 €	1 200,00 €
TOTAL			6 800,00 €
ÉLECTRICITÉ			
Déposes diverses	Forfait	2 300,00 €	2 300,00 €
Reprise des alimentations	45,00 u x	54,00 €	2 430,00 €
Appareil éclairage	45,00 u x	110,00 €	4 950,00 €
Commandes	22,00 u x	25,00 €	550,00 €
Modification du tableau	Forfait x	3 600,00 €	3 600,00 €
Moins value travaux prévus dans devis initial	Forfait x	2 600,00 €	2 600,00 €
Divers	Forfait x	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL			12 230,00 €
PEINTURE			
Peinture extérieure	92,00 m2 x	28,00 €	2 576,00 €
Portes	22,00 u x	90,00 €	1 980,00 €
Murs	820,00 m2 x	22,00 €	18 040,00 €
Divers	Forfait x	600,00 €	600,00 €
Moins value travaux prévue dans devis initial	Forfait x	7 200,00 €	7 200,00 €
Nettoyage	Forfait x	1 200,00 €	1 200,00 €
TOTAL			17 196,00 €
TOTAL GÉNÉRAL H.T. ZONE A			154 116,00 €
T.V.A 19,6 %			30 206,74 €
TOTAL T.T.C.			184 322,74 €

TRAVAUX ZONE B**CHARPENTE - DÉMOLITION**

Installation du chantier - protection	Forfait		2 800,00 €	2 800,00 €
Démolition des plafonds	240,00 m2	x	15,00 €	3 600,00 €
Dépose des tuiles et faîtages	310,00 m2	x	26,00 €	8 060,00 €
Dépose de la charpente	310,00 m2	x	22,00 €	6 820,00 €
Dépose diverses - isolation - zinguerie	Forfait	x	1 600,00 €	1 600,00 €
Reprise des assises béton	Forfait	x	2 700,00 €	2 700,00 €
Charpente fermettes bois	310,00 m2	x	68,00 €	21 080,00 €
Liteaux	950,00 ml	x	3,00 €	2 850,00 €
Planches de rives	42,00 ml	x	22,00 €	924,00 €
Couverture tuiles romanes	290,00 m2	x	32,00 €	9 280,00 €
Lambris	25,00 m2	x	42,00 €	1 050,00 €
Zinguerie	Forfait	x	2 200,00 €	2 200,00 €
Raccord sur bâtiment existant	Forfait	x	1 100,00 €	1 100,00 €
Raccords divers	Forfait	x	2 600,00 €	2 600,00 €
TOTAL				66 664,00 €

PLÂTRERIE - FAUX-PLAFONDS

Faux plafonds	240,00 m2	x	42,00 €	10 080,00 €
Moins valeur travaux prévue dans devis initial	Forfait	x	300,00 €	300,00 €
Raccords - divers	Forfait	x	4 800,00 €	4 800,00 €
TOTAL				14 580,00 €

SANITAIRE - CHAUFFAGE

Déposes diverses en faux plafonds	Forfait	x	2 000,00 €	2 000,00 €
Modification des raccordements et appareillage	Forfait	x	1 500,00 €	1 500,00 €
Moins valeur travaux prévue dans devis initial	Forfait	x	800,00 €	800,00 €
Raccords - réseaux	Forfait	x	700,00 €	700,00 €
TOTAL				3 400,00 €

ÉLECTRICITÉ

Déposes diverses	Forfait		1 800,00 €	1 800,00 €
Reprise des alimentations	32,00 u	x	54,00 €	1 728,00 €
Appareil éclairage	32,00 u	x	110,00 €	3 520,00 €
Commandes	17,00 u	x	25,00 €	425,00 €
Modification du tableau	Forfait	x	2 200,00 €	2 200,00 €
Moins valeur travaux prévue dans devis initial	Forfait	x	1 100,00 €	1 100,00 €
Divers	Forfait	x	600,00 €	600,00 €
TOTAL				9 173,00 €

PEINTURE

Peinture extérieure	42,00 m2	x	28,00 €	1 176,00 €
Portes	8,00 u	x	90,00 €	720,00 €
Murs	610,00 m2	x	22,00 €	13 420,00 €
Divers	Forfait	x	600,00 €	600,00 €
Moins valeur travaux prévue dans devis initial	Forfait	x	3 200,00 €	3 200,00 €
Nettoyage	Forfait	x	600,00 €	600,00 €
TOTAL				13 316,00 €

TOTAL GÉNÉRAL H.T. ZONE B				107 133,00 €
T.V.A 19,6 %				20 998,07 €
TOTAL T.T.C.				128 131,07 €

RECAPITULATIF			
TOTAL H.T. ZONE A		154 116,00	€
TOTAL H.T. ZONE B		107 133,00	€
TOTAL GÉNÉRAL H.T.		261 249,00	€
T.V.A 19,6 %		51 204,80	€
TOTAL T.T.C.		312 453,80	€

Concernant le restaurant scolaire qui accueille 450 rationnaires en deux services, la commission de sécurité a préconisé un agrandissement des espaces de circulation, ainsi qu'une organisation des tables laissant libre les portes d'accès.

La fabrication des repas en cuisine centrale ayant permis de libérer les réserves, il est proposé d'y transférer les actuels sanitaires et les vestiaires du personnel libérant ainsi plus de 50 m2 permettant un meilleur aménagement de l'espace de restauration, ainsi que le respect des préconisations de la commission de sécurité.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur la réalisation des travaux suivants d'aménagement du restaurant scolaire municipal.

DÉSCRIPTIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX				janvier 2012	
DESCRIPTIF	QUANTITÉ		PRIX	MONTANT	
GROS-ŒUVRE					
Installation du chantier	Forfait	x	200.00 €	200.00	€
Démolitions (murs, cloisons, faux-plafonds...)	Forfait	x	2 500.00 €	2 500.00	€
Dalle béton + hérissos, décapage...	9.00	m2 x	85.00 €	765.00	€
Modification maçonnerie	17.00	m2 x	85.00 €	1 445.00	€
Toiture local poubelles modifiée	7.00	m2 x	125.00 €	875.00	€
Reprise d'enduit	18.00	m2 x	42.00 €	756.00	€
Modification des réseaux	Forfait	x	1 800.00 €	1 800.00	€
Divers, raccords	Forfait	x	1 000.00 €	1 000.00	€
TOTAL				<u>9 341.00</u>	€
PLÂTRERIE / FAUX-PLAFOND					
Doublage périphérique	22.00	m2 x	42.00 €	924.00	€
Cloisons placostil	42.00	m2 x	35.00 €	1 470.00	€
Plafond - isolation	125.00	m2 x	60.00 €	7 500.00	€
Divers, raccords	Forfait		400.00 €	400.00	€
TOTAL				<u>10 294.00</u>	€
CARRELAGE - SOL					
Carrelage	32.00	m2 x	48.00 €	1 536.00	€
Faïence	55.00	m2 x	48.00 €	2 640.00	€
Plinthes	34.00	x	40.00 €	1 360.00	€
Divers	Forfait		300.00 €	300.00	€
TOTAL				<u>5 836.00</u>	€

MENUISERIE

Fermeture local poubelles	1.00	u	x	800.00 €	1 400.00 €
Fenêtres sanitaires	2.00	u	x	850.00 €	1 700.00 €
Portes intérieures	4.00	u	x	400.00 €	1 600.00 €
Création de portes sorties de secours aux normes	2.00	u	x	2800.00 €	5 600.00 €
Divers	Forfait			800.00 €	800.00 €
TOTAL					11 100.00 €

PLOMBERIE - SANITAIRE

W.C.	1.00	u	x	380.00 €	380.00 €
Lavabos	2.00	u	x	350.00 €	700.00 €
Mitigeurs	2.00	u	x	180.00 €	360.00 €
Production d'eau chaude	1.00	u	x	900.00 €	900.00 €
Raccordement	6.00	u	x	280.00 €	1 680.00 €
V.M.C.	1.00	u	x	1800.00 €	1 800.00 €
TOTAL					5 820.00 €

ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE

Dépose avant travaux	Forfait			500.00 €	500.00 €
Modification éclairage dans restaurant scolaire	Forfait			2600.00 €	2 600.00 €
Éclairage nouveaux sanitaires (W.C., douche, vestiaires...)	4.00	u	x	550.00 €	2 200.00 €
Modification du système de sécurité	Forfait			600.00 €	600.00 €
Modification du tableau électrique	Forfait			400.00 €	400.00 €
Alimentations diverses	3.00	u	x	150.00 €	450.00 €
Alimentations chauffage	5.00	u	x	75.00 €	375.00 €
Convecteurs rayonnants	5.00	u	x	450.00 €	2 250.00 €
Divers	Forfait			500.00 €	500.00 €
TOTAL					9 875.00 €

PEINTURE - REVÊTEMENT DE SOL PVC

Reprise après démolitions	Forfait			600.00 €	600.00 €
Murs	280.00	m2	x	18.00 €	5 040.00 €
Dépose des sols actuels	160.00	m2	x	8.00 €	1 280.00 €
Réagréage	250.00	m2	x	16.00 €	4 000.00 €
Revêtement de sol dans réfectoire PVC U4 P4	250.00	m2	x	60.00 €	15 000.00 €
Plinthes	125.00	m2	x	12.00 €	1 500.00 €
Divers / nettoyage	Forfait			300.00 €	300.00 €
TOTAL					27 720.00 €

TOTAL GÉNÉRAL H.T.**79 986.00 €****T.V.A 19,6 %****15 677.26 €****TOTAL T.T.C.****95 663.26 €**

Où l'exposé de son président après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres donne son accord pour les gros travaux de réfection de la toiture du groupe scolaire et pour les travaux de réaménagement du restaurant scolaire. Le Conseil Municipal sollicite de l'assemblée départementale une aide au taux maximum pour la réalisation des ces travaux indispensable au bon fonctionnement et à la sécurité du groupe scolaire et du restaurant scolaire.

CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Lors de sa séance du 1er Juillet 2003, le conseil municipal avait pris la décision de construire un centre technique municipal impasse du Grand Vigné sur le terrain situé derrière la Halle des Sports.

Le choix par le Conseil Régional de la commune de Pins-Justaret pour implanter le lycée, et l'ensemble des contraintes qui en ont découlé pour notre commune, nous ont amené dans le cadre d'une saine gestion à repousser le projet de construction du centre technique municipal. Les besoins de regroupement en un seul lieu des différents sites des services techniques, étant toujours d'actualité, il est proposé au conseil municipal de réexaminer le dossier de construction d'un centre technique municipal, afin de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général dans la perspective d'une réalisation d'un Centre Technique Municipal dans un futur proche.

A cet effet Mr le maire présente à l'assemblée communale une estimation actualisée du projet, présentant une variante avec une toiture en panneaux photovoltaïques

DESCRIPTIF	QUANTITÉ	PRIX	MONTANT
GROS-ŒUVRE			
Installation du chantier	Forfait x	8 000,00 €	8 000,00 €
Décapage en pleine masse	350,00 m3 x	7,00 €	2 450,00 €
Fouilles en rigoles	34,00 m3 x	34,00 €	1 156,00 €
Fouilles en puits	48,00 m3 x	38,00 €	1 824,00 €
Évacuation des gravats	550,00 t x	8,00 €	4 400,00 €
Béton de fondations	82,00 m2 x	150,00 €	12 300,00 €
Acier de fondation	1 000,00 kg x	4,50 €	4 500,00 €
Réservations pour encrage massif	18,00 u x	100,00 €	1 800,00 €
Longrines périphériques	148,00 m2 x	65,00 €	9 620,00 €
Clavetage longrines	18,00 u x	50,00 €	900,00 €
Hérisson de cailloux	996,00 m2 x	11,00 €	10 956,00 €
Dalle B.A. 12 cm dans garage, local extérieur et atelier	856,00 m2 x	34,00 €	29 104,00 €
Dalle B.A. dans bureaux	140,00 m2 x	30,00 €	4 200,00 €
Murs de 0,20 m.	630,00 m2 x	58,00 €	36 540,00 €
Enduit	630,00 m2 x	18,00 €	11 340,00 €
Chaînages périphériques	8,50 m3 x	550,00 €	4 675,00 €
Linteaux BA	35,00 ml x	110,00 €	3 850,00 €
Réseaux sous dallages	Forfait x	650,00 €	650,00 €
Plancher hourdis	318,00 m2 x	60,00 €	19 080,00 €
Chaînages périphériques	127,00 ml x	30,00 €	3 810,00 €
Regards	10,00 u x	120,00 €	1 200,00 €
Caniveaux fonte	8,00 ml x	60,00 €	480,00 €
Seuils et appuis	65,00 ml x	40,00 €	2 600,00 €
Aire de lavage	Forfait x	3 000,00 €	3 000,00 €
Séparateur hydrocarbure	Forfait x	4 000,00 €	4 000,00 €
Divers...	Forfait x	1 200,00 €	1 200,00 €
SOUS-TOTAL			183 635,00 €
RÉCAPITULATIF GROS-ŒUVRE			183 635,00 €

VRD					
Décapage	1 850,00	m2	x	7,00 €	12 950,00 €
Clôture, mur, enduit, grillage...	240,00	ml	x	65,00 €	15 600,00 €
Évacuation des gravats	540,00	m3	x	5,00 €	2 700,00 €
Bordures	55,00	ml	x	30,00 €	1 650,00 €
Concassé 0,20 m.	1 850,00	m2	x	14,00 €	25 900,00 €
Enrobés à chaud	1 850,00	m2	x	25,00 €	46 250,00 €
Marquage parkings	65,00	ml	x	14,00 €	910,00 €
Réseaux sous voirie	Forfait		x	2 500,00 €	2 500,00 €
Divers / électricité	Forfait		x	2 800,00 €	2 800,00 €
TOTAL					111 260,00 €
RÉCAPITULATIF VRD					111 260,00 €

COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ					
Ossature métallique, portiques, pannes...	15 000,00	m3	x	4,00 €	60 000,00 €
Couverture bac acier	1 100,00	m2	x	20,00 €	22 000,00 €
Ventilation faîtage	45,00	m2	x	42,00 €	1 890,00 €
Désenfumage	3,00	u	x	1000,00 €	3 000,00 €
Habillages	160,00	m2	x	28,00 €	4 480,00 €
Isolant 120 mm	950,00	m2	x	25,00 €	23 750,00 €
Étanchéité	950,00	m2	x	28,00 €	26 600,00 €
Costières	150,00	ml	x	12,00 €	1 800,00 €
Relevés d'étanchéité	150,00	ml	x	20,00 €	3 000,00 €
Coiffes acrotères	150,00	ml	x	20,00 €	3 000,00 €
Descentes EP	10,00	u	x	75,00 €	750,00 €
Sorties en toiture	4,00	u	x	100,00 €	400,00 €
Portails garage et atelier	6,00	u	x	3200,00 €	19 200,00 €
Portails stock et intérieur	2,00	u	x	2800,00 €	5 600,00 €
Escalier + garde-corps	1,00	u	x	5200,00 €	5 200,00 €
Râtelier galvanisé pour stock	55,00	m2	x	120,00 €	6 600,00 €
Divers	Forfait		x	1000,00 €	1 000,00 €
TOTAL					188 270,00 €
RÉCAPITULATIF COUVERTURE					188 270,00 €

CLOISONS SÈCHES					
Doublage périphérique	170,00	m2	x	35,00 €	5 950,00 €
Cloisons placostil	120,00	m2	x	38,00 €	4 560,00 €
Faux-plafond dans bureaux	220,00	m2	x	28,00 €	6 160,00 €
Divers, raccords	Forfait			1000,00 €	1 000,00 €
TOTAL					17 670,00 €
RÉCAPITULATIF CLOISONS SÈCHES					17 670,00 €

CARRELAGE - REVÊTEMENT DE SOL					
Revêtement de sol	90,00	m2	x	55,00 €	4 950,00 €
Plinthes	120,00	ml	x	8,00 €	960,00 €
Faïence	65,00	m2	x	55,00 €	3 575,00 €
Divers, raccords	Forfait			500,00 €	500,00 €
TOTAL					9 985,00 €
RÉCAPITULATIF CARRELAGE - SOL					9 985,00 €

MENUISERIE EXTÉRIEURE

Châssis 160/120	7,00	u	x	950,00 €	6 650,00 €
Châssis 60/60	6,00	u	x	800,00 €	4 800,00 €
Portes entrée	1,00	u	x	2400,00 €	2 400,00 €
Portails extérieurs	2,00	u	x	2000,00 €	4 000,00 €
Portes pare flamme pour stock et atelier	2,00	u	x	1500,00 €	3 000,00 €
Portes intérieures	10,00	u	x	380,00 €	3 800,00 €
Divers	Forfait			1000,00 €	1 000,00 €
TOTAL					25 650,00 €

RÉCAPITULATIF MENUISERIE**25 650,00 €****CHAUFFAGE - SANITAIRE**

Distribution générale	70,00	ml	x	22,00 €	1 540,00 €
Canalisations	80,00	u	x	22,00 €	1 760,00 €
W.C.	2,00	u	x	220,00 €	440,00 €
Vasques	2,00	u	x	250,00 €	500,00 €
Évier	1,00	u	x	220,00 €	220,00 €
Mitigeurs	5,00	u	x	180,00 €	900,00 €
Production d'eau chaude	1,00	u	x	900,00 €	900,00 €
Robinets de puisage	5,00	u	x	120,00 €	600,00 €
Raccordement	13,00	u	x	120,00 €	1 560,00 €
Alimentations aire de lavage	Forfait			1400,00 €	700,00 €
V.M.C.	1,00	u	x	1200,00 €	1 200,00 €
Divers	Forfait			800,00 €	700,00 €
TOTAL					11 020,00 €

RÉCAPITULATIF PLOMBERIE - SANITAIRE**11 020,00 €****ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE**

Installation chantier	Forfait			800,00 €	800,00 €
Alimentation générale	55,00	ml	x	22,00 €	1 210,00 €
Éclairage de sécurité	1,00	u	x	1200,00 €	1 200,00 €
Équipement bureaux	2,00	u	x	450,00 €	900,00 €
Salles de réunions	1,00	u	x	850,00 €	850,00 €
Dégagement	1,00	u	x	350,00 €	350,00 €
Vestiaires	1,00	u	x	320,00 €	320,00 €
Sanitaires	2,00	u	x	220,00 €	440,00 €
Stock	1,00	u	x	700,00 €	700,00 €
Ateliers	1,00	u	x	850,00 €	850,00 €
Garage	1,00	u	x	4400,00 €	4 400,00 €
Éclairage extérieur	8,00	u	x	280,00 €	2 240,00 €
Alimentations diverses	5,00	u	x	200,00 €	1 000,00 €
Prise de terre	1,00	u	x	650,00 €	650,00 €
Tableau	1,00	u	x	2800,00 €	2 800,00 €
Chauffage hors garage	9,00	u	x	850,00 €	7 650,00 €
Alarme vol	1,00	u	x	4500,00 €	4 500,00 €
Divers	Forfait			800,00 €	800,00 €
TOTAL					31 660,00 €

RÉCAPITULATIF ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE**31 660,00 €**

PEINTURE

Peinture sur ouvrage métallique	350,00	m2	x	12,00	€	4 200,00	€
Peinture extérieure	70,00	m2	x	15,00	€	1 050,00	€
Peinture murs intérieurs	320,00	m2	x	18,00	€	5 760,00	€
Portes	10,00	m2	x	80,00	€	800,00	€
Divers	Forfait			600,00	€	600,00	€
Nettoyage	Forfait			800,00	€	800,00	€
TOTAL						13 210,00	€

RÉCAPITULATIF PEINTURE	13 210,00	€
-------------------------------	------------------	----------

MONTE CHARGE

Plate-forme type ciseau 160/120	1,00	u	x	17000,00	€	17 000,00	€
Porte de protection	1,00	u	x	2800,00	€	2 800,00	€
Raccordement	1,00	u	x	600,00	€	600,00	€
Divers	Forfait			400,00	€	400,00	€
TOTAL						20 800,00	€

RÉCAPITULATIF MONTE CHARGE	20 800,00	€
-----------------------------------	------------------	----------

VARIANTE SUPPLÉMENT PHOTOVOLTAÏQUE

Supplément structure	Forfait					12 000,00	€
Supplément photovoltaïque	1 100,00	m2	x	380,00	€	418 000,00	€
Raccordement	Forfait					7 200,00	€
Moins-value toiture bac acier et étanchéité	Forfait					48 600,00	€
Divers	Forfait					500,00	€
TOTAL						389 100,00	€

RÉCAPITULATIF SUPPLÉMENT PHOTOVOLTAÏQUE	389 100,00	€
--	-------------------	----------

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL**RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL TRAVAUX BÂTIMENT H.T.**

GROS-ŒUVRE	1					183 635,00	€
VRD	2					111 260,00	€
COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ	3					188 270,00	€
CLOISONS SÈCHES	4					17 670,00	€
CARRELAGE - REVÊTEMENT DE SOL	5					9 985,00	€
MENUISERIE EXTÉRIEURE	6					25 650,00	€
PLOMBERIE SANITAIRE	7					11 020,00	€
ÉLECTRICITÉ	8					31 660,00	€
PEINTURE	9					13 210,00	€
MONTE-CHARGES	#					20 800,00	€

TOTAL GÉNÉRAL BÂTIMENT H.T.	613 160,00	€
------------------------------------	-------------------	----------

T.V.A. 19,6 %	120 179,36	€
----------------------	-------------------	----------

TOTAL GÉNÉRAL BÂTIMENT T.T.C.	733 339,36	€
--------------------------------------	-------------------	----------

RECAPITULATIF GÉNÉRAL TRAVAUX BÂTIMENT H.T. avec PHOTOVOLTAÏQUE

TOTAL CONSTRUCTION BÂTIMENT	613 160,00	€
SUPPLÉMENT installation PHOTOVOLTAÏQUE	389 100,00	€

TOTAL GÉNÉRAL BÂTIMENT H.T.	1 002 260,00	€
------------------------------------	---------------------	----------

T.V.A. 19,6 %	196 442,96	€
----------------------	-------------------	----------

TOTAL GÉNÉRAL BÂTIMENT T.T.C.	1 198 702,96	€
--------------------------------------	---------------------	----------

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après avoir pris connaissance du descriptif et de l'estimatif des travaux, donne son accord au projet de construction d'un Centre Technique Municipal sans toiture photovoltaïque, pour un montant total ht de 613 160.00 € et sollicite de l'assemblée départementale une aide au taux maximum pour la construction de cet équipement indispensable au bon fonctionnement des Services Techniques Municipaux.

En conclusion Mr le maire indique que la réalisation des ateliers municipaux, permettra en libérant le bâtiment occupés actuellement par les services techniques, bâtiment auquel viendront s'ajouter le bâtiment actuellement occupé par les archives, ainsi que l'ancienne maison Vignole d'envisager la réalisation de la nouvelle médiathèque

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA DDT

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la restructuration des services, la Direction Départementale du Territoire (ex DDE) prévoit dans notre département, la création de 3 pôles territoriaux, Toulouse, Carbonne, Saint Gaudens, ainsi que parallèlement la fermeture des sites de Grenade, Muret et Villefranche, ceci dans un délai non arrêté à ce jour.

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation nous rattachant au site de Carbonne, bien que se faisant de manière progressive, impliquera pour notre commune, outre une moindre facilité de communication un accès plus difficile aux services ainsi que des contraintes et des retards, particulièrement en ce qui concerne l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette nouvelle organisation impliquant la suppression du site de Muret.

Mr Schwab s'interroge sur l'intérêt de transférer le pôle a Carbonne, alors que Muret et ses environs sont un ensemble urbain beaucoup plus important.

Mr le maire indique qu'il y a certainement une volonté de mise en place d'un pôle entre Toulouse et le sud du département qui sera rattaché à Saint Gaudens.

Mr Boscher approuve le maintien du service et des emplois sur Muret.

Le Conseil Municipal après échange de vues, ouï l'exposé de son président après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, demande dans l'intérêt des communes et du service public, le maintien du pôle territorial de la Direction Départementale du Territoire sur le canton de Muret.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Mr le maire donne lecture à l'assemblée communale du courrier qu'il a fait parvenir à Mr COLL vice-président de la CAM en charge des questions d'urbanisme, suite à la réponse négative du SMEAT concernant les dérogations demandées par la commune au titre de l'article L 122-2 du code de l'urbanisme.

« Monsieur le Vice-président,

Je souhaiterai que soit évoquée lors du prochain bureau communautaire du 26 janvier 2012 la situation de la commune de Pins-Justaret face à la position du SMEAT au regard de notre PLU.

La procédure d'élaboration du PLU de la commune est en attente d'une décision du SMEAT sur les demandes de dérogations au titre de l'article L 122-2 du code de l'urbanisme, décision dépendant elle-même du résultat de l'étude de secteur « Vallée Garonne Ariège ».

La commune de Pins-Justaret prévoit l'ouverture à l'urbanisation de zones situées dans des secteurs pour lesquels le SCOT n'a pas prévu de pixel ou à vocation différente que celle envisagée par le conseil municipal.

Eu égard à l'intérêt pour la commune que représente la révision du PLU, je souhaiterai que ce projet puisse être accepté en l'état par le comité syndical, sans attendre les conclusions de l'étude mentionnée plus haut, sachant que l'urbanisation des zones concernées par ces demandes ne portent pas atteinte aux communes voisines, ni à l'activité agricole ou à l'environnement.

D'autre part, dans le cadre du PLH et de sa mise en œuvre au niveau communal, il a été reproché au projet de PLU de ne pas prendre en compte les contraintes prévues par ce document dans les zones AU (5 « dents creuses » représentant environ 2.8 ha au total).

Je tiens à préciser que pour ces secteurs encadrés en majeure partie de lotissements, nous avons fait le choix d'un développement harmonieux en tenant compte et préservant l'environnement existant.

Je confirme cependant la volonté communale de poursuivre l'effort, entrepris depuis de nombreuses années déjà, de réalisation de logements sociaux. Ces

constructions à vocation sociale seront à programmer dans les zones AUo propices à l'accueil de ces logements lors de leur ouverture à l'urbanisation »

Mr Schwab considère que dans l'énumération des « dents creuses », il aurait fallu préciser la surface de chaque zone et non se contenter de la surface globale qui n'a pas grande signification. Mr Boscher trouve également plus marquant de mettre les sites, et les surfaces correspondantes.

Concernant le document du PLU qu'il trouve mal ordonnancé, Mr. Schwab demande que soit organisé pour les élus 1 ou 2 séances d'explications,

A vingt heures trente, l'ordre du jour étant épuisé M. le Maire lève la séance

CASSETTA Jean Baptiste		PRADERE Nicole	
LECLERCQ Daniel		VIGUIER Thérèse	
MORANDIN Robert		VIANO Gisèle Procuration à Mme VIGUIER	
DUPRAT Jean Pierre		JUCHAULT Ghislaine Procuration à Mr MORANDIN	
STEFANI François		LAVERGNE Jean Stéphane	
CADAUX-MARTY Nicole Procuration à Mr DUPRAT		THURIES Chantal	
SOUREN Paul		BOST Claude	
GILLES-LAGRANGE Chantal	Absent	VIOLTON Michèle Procuration à Mr SOUREN	
BLOCH Jean Pierre		SOUTEIRAT Nadège	
BAZILLOU Mariline		CHARRON Eyric	
CARDENAS Eric	Absent	TOURDJMAN Eliane	
SCHWAB Claude		MAGNAN Christian	
GROSSET Anne Marie Procuration à Mr MAGNAN		BOSCHER Claude	
AUDUBERT Jean-Luc			